

2 mai 2016

Procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pierre-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Eric Laforge  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

Était absent :

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. André Fafard.

Était absent : aucun

est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

55-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

56-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 avril soit adopté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 22 avril 2016

épargne courant	258 507.88
épargne à terme régulier	100 000.00
avantage entreprise	5 943.80
<b>TOTAL</b>	<b>364 451.68</b>

CAISSE RECETTES AU 30 avril 2016

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>129 432.01</b>
---------------------------	-------------------

2 mai 2016

57-16

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 61 014.19\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	45 599.71\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>15 414.48\$</u>
	61 014.19\$

*Les conseillers Roger Collard et Jean Collard quittent la salle déclarant avoir un conflit d'intérêt dans le sujet suivant à 20h10.*

DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Lecture de la lettre de la propriétaire du 380 rue Principale, Mme Heidi Vincent, demandant au conseil municipal d'amender le règlement de zonage de la zone 503 afin de pouvoir opérer un salon de coiffure à cette adresse.

Le conseil municipal est en accord à modifier le règlement de zonage de la zone 503 afin de former une nouvelle zone incluant le 380 et le 403 rue Principale. Il sera donc possible d'y permettre les usages déjà existants tels que les services personnels (massothérapie, coiffure, etc. et les commerces de vente au détail de petite envergure.

Une fois la réglementation modifiée en ce sens, le changement d'usage d'un bâtiment devra tout de même être soumis à une autorisation de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire agricole du Québec) avant d'obtenir un permis.

Les coûts de modification du règlement sont aux frais du demandeur.

58-16

AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA ZONE 503

Un avis de motion est donné par Pier-Hugo Chagnon, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage de la zone 503 sera modifié afin d'y permettre les usages déjà existants, tel que décrit dans le rapport de l'inspecteur en bâtiment.

2 mai 2016

59-16

NOMMER M. SERGE DUPONT, URBANISTE À LA MRC D'ACTON AFIN DE RÉDIGER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA ZONE 503

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Serge Dupont soit nommé M. Serge Dupont, urbaniste à la MRC d'Acton, afin de rédiger les documents nécessaires pour la modification du règlement de zonage de la zone 503.

*Messieurs Roger Collard et Jean Collard reprennent leur siège à 20h28.*

DÉPÔT RAPPORT TRIMESTRIEL

Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses du 1er janvier au 30 avril 2016, tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENTS 2016

Un rapport du service d'inspection et d'infraction est déposé par l'inspecteur en bâtiments indiquant une infraction pour le mois mais qui ne requiert pas de décision.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2 mai 2016

60-16

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC D'ACTON – ADOPTION DU PLAN  
DE MISE EN ŒUVRE

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du SCRSI implique, entre autres, l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

**ATTENDU QUE** le projet de SCRSI, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC d'Acton et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre;

**CONSÉQUEMMENT**, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter, tel que soumis, le plan de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

61-16

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTE CHEMIN  
SAINT-HYACINTHE ET RANG SAINT-AUGUSTIN

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de soumission pour les travaux suivants : une couche d'usure (resurfaçage) dans le chemin Saint-Hyacinthe sur une distance de 500 mètres et sur une largeur de 6.6 mètres de large et dans le rang Saint-Augustin sur une distance approximative de 600 mètres sur une largeur de 6.3 mètres incluant le rechargement des accotements en pierre d'environ 18 pouces de largeur.

Des tests d'échantillonnage pourront être effectués.

Les documents d'appel d'offres seront vérifiés par notre avocate considérant qu'il y a des nouvelles lois applicables aux soumissions.

2 mai 2016

62-16  
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES  
MASKOUTAINS

**0.1 ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

**0.2 ATTENDU** l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**0.3 ATTENDU QUE** le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

**0.4 ATTENDU** la résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

**0.5 ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

**0.6 ATTENDU** les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1);

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutaine, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I.

Le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de modification de l'entente intermunicipale.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT NAZAIRE D'ACTON

PROJET D'ENTENTE DE MODIFICATION DE L'ENTENTE  
INTERMUNICIPALE

**0.1 ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

**0.2 ATTENDU** l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**0.3 ATTENDU QUE** le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

**0.4 ATTENDU** la résolution numéro 16-027 du conseil d'administration, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

**0.5 ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter une modification relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

**0.6 ATTENDU** les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule de la présente entente (les paragraphes 0.1 à 0.6 inclusivement) en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

L'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie est modifiée en remplaçant, à l'article 5, l'adresse « 2200, rue Pratte, bureau 200 » par « 2090, rue Cherrier ».

**ARTICLE 3**

La présente entente entre en vigueur conformément à la loi.

2 mai 2016

63-16

DEMANDE POUR UNE REDDITION DE COMPTE POUR LA  
SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER  
LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 304\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, la firme FBL, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

64-16

DONS POUR LE CHUS, CH HONORÉ MERCIER, CH STE  
CROIX ET FONDATION STE-JUSTINE

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution financière au montant de 50\$ à chacun des organismes suivants : le CHUS, Centres hospitaliers Ste-Croix et Honoré Mercier et Fondation Ste-Justine.

65-16

DON POUR LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 50\$ à la Société Alzheimer de Granby et région.

2 mai 2016

66-16

PRIX POUR TRAITEMENT DE FISSURE

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que des prix soient demandés à Scellement J.F. inc. de Québec, Gestion Pavex de Saint-Hyacinthe et Pavage Citadin de Brossard.

Que la municipalité demande un prix au mètre linéaire ;

Que le soumissionnaire fasse parvenir sa soumission dans une enveloppe cachetée avant le 6 juin 2016 et qu'il s'engage à compléter les travaux avant le 11 août 2016 ;

Le plus bas soumissionnaire sera embauché pour effectuer les travaux.

67-16

FAUCHAGE DES LEVÉES

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Benoit Racine de Débroussaillage Roxton Falls soit engagé pour effectuer les travaux de fauchage des levées pour 2016.

Le fauchage sera effectué seulement des 2 côtés pour cette année, selon le devis.

68-16

NETTOYAGE DES FOSSÉS ET AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE SELON LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que seront réalisés les travaux d'entretien de voirie prévus au budget 2016 dans la liste des prévisions budgétaires.

Voici l'énumération des travaux d'entretien de voirie : nettoyage de fossés de chemins, fauchage des levées, ponceaux de chemins, traitement des fissures, balayage des rues, rapiéçage d'asphalte, rechargement de gravier et grattage des chemins, traçage des lignes sur pavé, remplacement de panneaux de signalisation.

Sont aussi prévus environ 120 tonnes de rapiéçage dans le rang d'Upton et le stationnement en avant de l'agrandissement du garage municipal. La réparation du ponceau au 516, 10<sup>ième</sup> rang est et au 145, 12<sup>ième</sup> rang nord. Le rechargement des accotements dans le 10<sup>ième</sup> rang est.



2 mai 2016

69-16

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'affiliation à Loisir et Sport Montérégie 2016-2017 au montant de 80.33\$ plus taxes.

Que Patrick Salvas soit nommé représentant de la municipalité à l'assemblée générale annuelle ou toute autre assemblée spéciale qui pourrait avoir lieu durant la période d'affiliation 2016-2017.

70-16

PRIORITÉS MUNICIPALES 2016-2017 (VOIRIE)

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités municipales pour l'année 2016-2017 pour le programme d'amélioration du réseau routier local sont les suivantes :

- 1) couche d'usure dans le chemin Saint-Hyacinthe
- 2) couche d'usure dans le rang Saint-Augustin
- 3) couche d'usure dans le rang d'Upton
- 4) couche d'usure dans le 12ième rang nord.

71-16

REPLACEMENT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le remplacement du détecteur de gaz devenu désuet pour le service incendie et la voirie municipale au montant de 714.08\$.

72-16

DEMANDE DE PROJET AU PROGRAMME DU PACTE RURAL

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.

Le projet est présenté par la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton considérant qu'elle gère elle-même ses infrastructures en loisirs. L'aide financière de ce programme contribuera à l'amélioration de nos équipements de loisirs tout en assurant la sécurité et l'accessibilité.

M. André Fafard, maire et/ou Madame Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce projet

73-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 348-16 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 306-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION  
D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 306-09 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

74-16

NOMMER LE CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS  
POUR AGIR POUR L'APPLICATION DE CERTAINS  
RÈGLEMENTS

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le chef d'équipe des travaux publics agisse pour l'application des postes suivants : personne désignée pour la gestion des cours d'eau, personne désignée (ancien poste d'inspecteur agraire), application du règlement G-100 et de tout autre règlement qui pourrait relever des travaux publics.

75-16

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU DE LA  
BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise Maryse Pelland, responsable de la Bibliothèque municipale et Pierre Laflamme, conseiller délégué à s'inscrire à l'assemblée générale annuelle du réseau de la Biblio de la Montérégie. Les frais inhérents seront défrayés par la municipalité.

2 mai 2016

76-16

PROPOSITION DE SERVICES CONCERNANT LA MESURE  
DES BOUES ET L'ÉVALUATION DES VOLUMES CUMULÉS  
DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de services faite par Asisto (Aquatech), proposition numéro 561207.

Le choix est la mesure des boues des quatre étangs aérés et l'échantillonnage des boues des boues et analyses de siccité au coût de 2030.00\$

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION  
CONCERNANT LES DISTANCES SÉPARATRICES  
RELATIVES AUX UNITÉS D'ÉLEVAGE

Une lettre nous est adressée par Club Agrinove d'Acton Vale pour une demande de modification de la réglementation concernant les distances séparatrices relatives aux unités d'élevage.

La demande est mise à l'étude.

77-16

PROJET D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN  
SÉCURITÉ INCENDIE À LA MRC D'ACTON

Afin de respecter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il y a un projet d'embauche d'une ressource en sécurité incendie à la MRC d'Acton.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal est en accord avec ce projet.

VARIA

- discussion sur l'offre de la municipalité d'Upton d'engager une ressource en loisirs pour notre municipalité ;
- téléphoner au Ministère des Transports pour qu'ils installent un panneau pour indiquer le mauvais état de la voie ferrée dans le rang Brodeur.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU  
PUBLIC

Demande d'information d'un citoyen pour l'installation d'un tuyau dans son fossé de ligne ;  
Demande de vérification d'un produit qui se trouverait dans un trou d'homme.

2 mai 2016

## COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre de la compagnie Le Service aux Entreprises Centre-du-Québec ayant pour objet les certificats de qualification de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) ;
- Formation suivie par Guylaine Bourgoïn « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils » ;
- Campagne de financement de Ressources-Femmes de la région d'Acton ;
- Soumission de CPM assurance contre le cyber risque ;
- Courriel de M. André Lamontagne concernant l'invitation pour un cocktail-causerie avec M. François Legault le 19 mai 2016 ;
- Documents concernant le tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton ;
- Communiqué de l'UMQ concernant la sécurité ferroviaire ;
- Courriel de l'association forestière du sud du Québec concernant la demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts ;
- Offre de services d'Avizo, experts-conseils dans le cadre de mandat à caractère environnemental ;
- Lettre de l'ADMQ concernant le congrès de l'ADMQ, un évènement incontournable pour votre DG ;
- Revue Convergence, vol. 32, no. 1, avril 2016 ;
- Mini-scribe, mai 2016, volume 25, numéro 5 ;
- Lettre du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Québec concernant la journée nationale du sport et de l'activité physique ;
- Lettre de la société de l'assurance automobile du Québec ayant pour titre « Préoccupé par la sécurité à vélo chez les jeunes ? Cette lettre vous concerne ! »
- Lettre du Ministère de la Sécurité publique concernant le nouveau conseiller en sécurité civile ;
- Formulaire de déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale ;
- Avis public concernant le règlement numéro 346-16 de la tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau J.A. Duff GC-220 ;
- Avis public concernant le règlement numéro 347-16 de la tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau rivière Duncan branche 30 ;
- Communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant la première collecte de gros rebuts en 2016 ;
- Offre de services d'Agrebec inc. concernant les surfaces pour les sports de balle au Québec ;
- Avis de changement d'adresse de Soudures N. Dauphinois ;
- Procès-verbal de la MRC d'Acton de la séance ordinaire du 9 mars 2016 ;
- Liste de prix de Mini-Excavation M.P. inc. ;
- Courriel de l'ADMQ ayant pour objet l'infolettre du 6 avril 2016 ;

- Courriels échangés avec la Municipalité de Wickham concernant des trous dans l'asphalte à réparer dans le 12<sup>e</sup> rang.

## RAPPORT

78-16

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22 heures 37.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière